

Mact: ammo estote dilecti filii et viriutes ante in Deo haentes, curus causae reuoluit
 hujus apostolica cathedra uocacriminatus (Bref de Pie IX à Limarà.)
 La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine (Pie IX.)
 Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis
 adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholice scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	Trois mois	six mois	un an
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 6	11	20
	ALLEMAGNE, AUTRICHE			
	ITALIE, ESPAGNE	10	19	36
	ANGLETERRE, HOLLANDE			
ETATS-UNIS				

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires
 lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

Réponse au CONFÉDÉRÉ

Le *Confédéré* trouve que nous sommes bien maladroits en intervenant dans la polémique qu'il a si brutalement soulevée contre M. Menoud. Il reconnaît au moins que nous sommes vrais.

Cela nous suffit.
 M. Menoud n'a rien à « regorger » pour M^{me} Menoud, parce que dans tout ce qu'elle possède il n'y a rien qui ne soit sa légitime propriété.

Le conseil communal lui a réclamé et lui réclame encore le versement d'une somme de 40,000 fr. à la caisse communale pour servir à la création d'une école secondaire de garçons.

M^{me} Menoud a refusé et refuse encore de faire ce versement parce que cette réclamation n'est pas justifiée et parce qu'elle ne veut pas contribuer à une œuvre impie.

Les tribunaux décideront si ce refus est fondé.

Le conseil communal n'a jamais réclamé le paiement de cette somme pour l'orphelinat; son délégué a au contraire affirmé qu'on voulait appliquer cette somme à la fondation de l'école. Dans la lettre qu'il nous a adressée le 26 février dernier, il nous apprend qu'une offre de paiement pour l'orphelinat serait acceptée.

Il ne pouvait pas reconnaître plus expressément que, quant à l'orphelinat, il ne s'agit pas d'une réclamation, mais de l'acceptation d'une offre; que, quant à l'orphelinat, M^{me} Menoud est libre de donner ou de ne pas donner, puisqu'on est libre d'accepter ou de ne pas accepter une offre.

Cet aveu fait ressortir toute l'injustice de la pression inouïe exercée sur la famille Menoud pour lui arracher comme obligatoire un acte dans lequel elle veut avoir toute sa liberté.

Elle ne prévoit que trop que si elle céda à cette pression on l'accuserait encore d'avoir fini par reconnaître ses torts.

C'est lorsque M. Menoud a écrit au conseil communal que M^{me} Menoud était intentionnée de donner pour les écoles existantes sans qu'il fût nécessaire d'en créer de nouvelles, qu'on devait se prêter à la conciliation. Il ne fallait pas repousser avec dédain ces ouvertures, mais plutôt

faire des propositions pour y correspondre. Nous l'avons toujours dit et nous le répétons, le conseil communal avait un moyen d'assurer le legs à l'orphelinat.

C'était que la commune y renonçât et que le legs fût accepté par l'orphelinat. Le conseil communal n'en a pas voulu pour ne pas renoncer à la fondation de l'école.

Il a engagé le procès sur la question de savoir si le paiement du legs peut être réclamé pour la fondation de l'école.

M^{me} Menoud veut qu'il soit prononcé sur cette question et connaître si elle peut ou non disposer de la somme destinée par le testateur à la fondation de l'école, pour l'appliquer librement à l'orphelinat ou à d'autres œuvres.

Le conseil communal se dit maintenant disposé à ne plus réclamer le paiement du legs pour la fondation de l'école, mais à la condition que M^{me} Menoud verse la somme à la Caisse de l'orphelinat.

M^{me} Menoud refuse absolument de verser quoi que ce soit à la Caisse communale pour la fondation de l'école, et elle ne veut pas admettre qu'elle soit tenue de verser le legs exclusivement à la Caisse de l'orphelinat de la bourgeoisie de Fribourg, sans en rien pouvoir consacrer au soulagement d'autres infortunes.

Que le conseil communal reconnaisse que M^{me} Menoud est libre de verser la somme à la Caisse de l'orphelinat de Fribourg ou de l'appliquer à d'autres œuvres de bienfaisance et d'assistance des pauvres. Il sera facile aux parties de se mettre d'accord.

Nous ne pouvons que désirer que cet accord s'établisse de la manière la plus favorable aux intérêts de la ville de Fribourg.

Mais s'il devait en être autrement, si le procès devait suivre son cours, et que la somme de 40,000 fr. fût perdue pour la ville de Fribourg, c'est aux nombreuses fautes commises par le conseil communal qu'une perte aussi considérable devra être attribuée.

Il est curieux de voir le *Confédéré* exhâler sa fureur en s'apercevant que son école sans religion va lui échapper.

Nous verrons par qui elle sera partagée, comme il s'en vante.

Ce n'est pas nous qui avons saisi la presse de ce procès.

Ce n'est pas nous qui avons fait que les fautes commises par le conseil communal et qui font éprouver à la ville une perte si considérable soient révélées au moment des élections. Ce n'est pas nous non plus qui redoutons qu'elles soient connues des électeurs.

Ils verront comment ils sont administrés. Ils verront s'ils veulent redonner leur confiance à des hommes comme les Guérig et les Poletti, etc., qui n'ont fait qu'entasser ruines sur ruines.

Le *Confédéré* conteste à M. Menoud tout sentiment de patriotisme. Nous lui demandons s'il entend parler du patriotisme des chefs du gouvernement radical, des Julien Schaller et autres, pour qui le peuple fribourgeois n'était qu'un ramassis de crélins, et qui ne voulaient être satisfaits que lorsqu'ils l'auraient réduit à aller en sabots.

Nous sommes d'accord avec le *Confédéré* pour convenir que M. Menoud n'a rien de ce patriotisme.

Son patriotisme, à lui, c'est de se donner au service de son pays avec un désintéressement inconnu chez les radicaux, avec un dévouement qu'ils ne peuvent pas lui contester, afin de contribuer dans la mesure de ses forces à la prospérité du canton.

NOUVELLES SUISSES

CHEMINS DE FER. — Le Conseil fédéral a décidé l'élaboration d'un message à l'Assemblée fédérale pour appuyer la demande du Central-Suisse, qui désire une prolongation, jusqu'au 31 décembre 1885, du délai qui lui avait été accordé pour présenter une nouvelle justification financière de la ligne Langenthal-Wauwil et la reprise des travaux; puis, jusqu'au 1^{er} juillet 1888 pour l'achèvement de la ligne et sa mise en exploitation.

A l'octroi de cette prolongation de délai serait attachée la réserve suivante: Aussi longtemps que les travaux ne sont pas recommencés, la concession pourra être transmise, même avant la fin du terme fixé, à un concurrent qui s'engagerait, en donnant les garanties nécessaires, à achever la ligne plus rapidement que la Compagnie du Central-Suisse.

— Vous ne connaissez pas la Schnellfuss, à ce qu'il paraît. Eh bien! si vous voulez m'en croire, déléz-vous-en, faites vos affaires toute seule, et ne vous servez pas de cette vieille sorcière. Ce n'est pas que nous ne serions heureux de vous obliger; mais... pas comme cela.

— Quelle raison avez-vous donc de vous défier de cette mendiante?

— Je vous l'ai dit: elle est sorcière, en rapports continuels avec le démon et tous les esprits de l'enfer, et douée d'un pouvoir terrible pour faire le mal. C'est une voleuse, une fouilleuse de cimetières, et qui cela ne fait pas plus de déterrer un mort et de le dépouiller qu'à vous de peler une pomme. Allez demander de ses nouvelles à tout le pays, et vous verrez ce qu'on vous en dira.

— Ce que vous dites de cette femme est grave, reprit-elle; à la vérité, je connais son horrible métier; j'ai cependant de la peine à croire qu'elle me trompe. Elle sait combien je tiens à ce que ma commission soit faite; je ne comprendrais pas qu'elle me manquât ainsi de parole.

— Cela dépend, dit la femme. Si elle a une récompense à espérer, elle fera tout ce qu'elle vous a promis, aussi bien et même mieux que qu'elle se soit; car elle est adroite, très rusée, et d'ailleurs servie par des êtres encore plus fins qu'elle.

— Je ne lui ai rien donné, mais je lui ai beaucoup promis. Vous comprendrez l'importance que j'attribue à ma commission quand je vous dirai que je lui ai assurée une existence tranquille pour le reste de ses jours, si elle me rend le service que je lui demande.

ETAT CIVIL. — A plusieurs reprises, des abus se sont produits relativement aux publications de mariages de veuves: c'est pourquoi le Conseil fédéral s'est vu dans la nécessité d'envoyer aux gouvernements cantonaux la circulaire ci-après, en date du 28 février:

« On a appelé notre attention sur le fait que, en nombre d'endroits, la publication de nouveaux mariages de veuves, de femmes divorcées et de femmes dont le mariage a été déclaré nul se fait avant l'expiration de trois cents jours à partir de la dissolution du mariage, dans l'idée que l'art. 28, dernier alinéa, de la loi fédérale concernant l'état civil et le mariage, du 24 décembre 1874, donne le droit aux personnes qui y sont spécifiées de se remarier après le délai indiqué et non pas seulement de faire publier le nouveau mariage.

« Nous devons considérer ce mode de faire comme erroné et contraire à la loi, et nous nous référons spécialement à ce sujet aux indications fournies par le numéro 149 du guide pour les officiers de l'état civil de la Suisse, en faisant observer que les officiers de l'état civil doivent refuser de publier aussi bien le nouveau mariage d'une veuve, d'une femme divorcée ou d'une femme dont le mariage a été déclaré nul, avant l'expiration de trois cents jours à partir de la dissolution du mariage, que celui des futurs époux qui n'ont pas atteint l'âge légal.

« En conséquence, nous vous prions de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que les officiers de l'état civil de votre canton appliquent convenablement la loi de la manière indiquée ci-dessus, et nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine. »

Berne

Dans sa dernière assemblée, le Comité d'organisation du cortège historique a arrêté le programme définitif de la fête.

Le budget présenté par le Comité des finances a été ensuite adopté, non pas définitivement, c'est vrai, car il faut naturellement baser les dépenses sur les recettes, et celles-ci ne peuvent être calculées d'une manière approximative.

Voici quelques-uns des chiffres de ce bud-

Ici le blessé se mit à sourire, malgré les souffrances que lui causaient ses blessures. La voyageuse remarqua ce signe d'incrédulité.

— Ce n'est pas là ce qui peut la charmer, reprit la femme. Elle préfère sa vie errante, son commerce de sorcellerie, ses vols de cimetières, à toute autre espèce de métier honorable. C'est comme si vous promettiez du sucre à un hibou pour se mettre au grand jour. La Schnellfuss fera jusqu'au bout ce qu'elle a fait jusqu'ici. Ce n'est pas à son âge qu'on change d'habitude.

— A son âge on doit sentir le besoin du repos. — Tant qu'on tirera un coup de mousquet ou qu'on donnera un coup de sabre dans les champs de l'Allemagne, elle ne sentira qu'un besoin: celui d'aller dépouiller les morts et les blessés, de vendre son butin et d'en boire le produit. On serait terriblement étonné dans tout le pays, si on apprenait que la Schnellfuss s'est fixée quelque part, qu'elle laisse les vivants en paix et les morts dans leurs sépultures.

En ce moment la chanoinesse remarqua qu'un des enfants, le dernier, âgé de deux à trois ans, tenait en sa main, une tête en plâtre qui, à ce juger par sa couronne, paraissait avoir appartenu à une statue de la sainte Vierge. Elle en conclut que cette famille devait être catholique.

— Qu'est-ce que tu as là, mon enfant? demanda-t-elle au petit.

— Ah! répondit la mère, ne renouvez pas ses douleurs, ou plutôt les nôtres. C'était une image de la Vierge qui venait de mes ancêtres et à laquelle nous tenions comme aux yeux de notre tête. Et voilà que ces...

40 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LE

RENÉGAT

PAR

A. DEVOILLE

XX

LA FERME DE STRAHLENGASSE

Faisant donc taire la faim qui la minait, et n'osant s'éloigner de peur de manquer la mendicante, elle se hasarda à demander si on ne pourrait pas lui donner un coin de grenier pour y passer la nuit.

— Un coin de grenier? répondit la femme; ce n'est pas là un endroit pour reposer. Malheureusement tous nos lits sont pris; mais si vous voulez aller à cent pas d'ici, Lina (c'était l'un des enfants) vous y conduira, et là, vous trouverez un bon lit où vous pourrez dormir tout à votre aise.

— Je ne puis m'éloigner d'ici, car j'y attends quelqu'un.

Le blessé leva ici ses yeux abattus pour demander du regard ce que cela pouvait signifier. Sans doute son imagination voyait déjà arriver quelque personnage suspect, peut-être des ennemis qui achèveraient sur lui ce qu'ils avaient si bien commencé. Sa femme devina aussitôt ce que cela voulait dire.

— Qu'attendez-vous? demanda-t-elle. Notre maison n'est pas un lieu public, mais une pauvre ferme. Nous avons déjà assez souffert sans que de nouveaux malheurs viennent encore fondre sur nous.

— J'attends une femme que vous devez sans doute connaître, puisqu'elle m'a donné rendez-vous ici. Elle se nomme mère Hoflose.

— Ha! la vieille Schnellfuss? Hoflose n'est pas son nom. C'est un sobriquet qu'elle s'est donné elle-même. Et elle doit revenir ici? A quelle heure?

— Je n'en sais rien. Le seul service que je vous demande, c'est de me donner asile dans un coin de votre grange, de votre fenil ou de votre écurie, en attendant qu'elle vienne, et de me prévenir dès qu'elle arrivera.

Ici le malade fit signe à sa femme d'approcher, et lui dit quelques mots à voix basse.

— C'est impossible, reprit celle-ci; mon mari ne le veut pas. Nous avons déjà assez souffert; nous ne voulons pas nous exposer à perdre le peu qui nous reste. Nous vous sommes reconnaissants de la bonté que vous avez eue de penser mon pauvre homme; mais... voilà.

— Je ne comprends pas bien quel mal pourrait résulter pour vous du faible service que je vous demande.

get provisoire: les recettes sont évaluées à 15,500 fr., se répartissant comme suit: vente des albums, 6000 à 2 fr., 12,000 fr.; montant des dons recueillis au moyen de listes mises en circulation, 2000 fr.; montant de la vente des programmes, 5000 à 30 c., 1500 fr. Les dépenses sont budgétées à 15,490 fr. On y remarque 500 fr. pour achats de primes destinées à une loterie, 3900 fr. pour la composition de l'album, 750 fr. pour les frais de programmes, 800 fr. pour la musique, 2000 fr. pour la vente de l'album, 2500 fr. pour la décoration des voitures, 500 fr. pour les costumes divers 1500 fr.

Les 28 et 29 mars, dans le local des enchères, à Berne, Hôtel du More, M. Georges Rellig vendra la belle bibliothèque de feu M. l'avocat Bucher, de Berthoud.

On y trouve entre autres le journal: *La Jeune Suisse* — *Die Junge Schweiz*, qui parut à Bienne, en français et en allemand, du 1^{er} juillet 1835 au 23 juillet 1836, sous la rédaction de Mazzini.

D'après le catalogue, cet exemplaire serait unique en tant qu'œuvre complète.

Le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le décret concernant la liquidation de la correction des eaux du Jura. Il s'agit de fixer aux propriétaires fonciers intéressés un délai pour se libérer des sommes qu'ils doivent à l'Etat par suite de la mieux value acquise à leurs propriétés. Pour terminer la correction, l'Etat donnera chaque année 200,000 francs jusqu'en 1889.

La nouvelle loi sur le timbre a produit en 1881 165,000 fr. de moins que la somme prévue au budget.

L'émigration du canton de Berne dans les pays d'outre mer a été considérable en 1881; elle est de 2881 personnes, contre 1636 en 1880 et 759 en 1870. L'Oberland et le Seeland ont fourni les plus forts contingents; le Jura et l'Emmenthal le moindre.

Saint-Gall

Une réunion d'industriels et d'amis de l'instruction, à Wattwil, a décidé la fondation d'une école toggenbourgeoise du commerce et nommé à cet effet une commission d'organisation. Son but est de donner une éducation commerciale pratique aux jeunes gens qui sortent de l'école secondaire.

Valais

Un « ancien paroissien de Nendaz » écrit à l'*Ami du peuple valaisien* pour lui faire part du projet de construction d'une nouvelle église, l'édifice actuel ne répondant plus par ses dimensions aux besoins religieux de cette grande commune. Les souscriptions recueillies à cet effet dans la paroisse seule ont déjà atteint la belle somme de 11,000 fr. Ce résultat réjouissant amené dans l'espace d'une quinzaine de jours est attribué par le correspondant de l'*Ami* pour une large part au zèle et à l'activité du curé actuel, M. Hallenbarter.

On nous écrit que, lors de la prochaine réunion de la Société helvétique de Saint-Maurice, M. Roger de Bons présentera la biographie de M. le grand bailli de Rivaz et M. le chanoine de Courten, celle du gé-

ral Stockalper. — M. J.-M. de Chastonay lira à la même occasion une dissertation sur le phylloxera.

On sait que le grand-bailli Charles-Emanuel de Rivaz, membre du Corps législatif de France, a laissé des mémoires très intéressants et que le général Gaspard Stockalper de la Tour, décédé en 1852, est parvenu au grade de maréchal dans les armées du roi des Deux-Siciles et qu'il fut aussi gouverneur de la ville de Naples.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)
Paris, 3 Mars.

Il paraît que le gouvernement républicain veut bien se préoccuper des déplacements de M. le comte de Chambord et s'inquiéterait de voir le chef de la Maison de Bourbon mettre le pied sur le territoire français.

Hier soir, le *National* a publié une nouvelle à sensation, reproduite par toute la presse républicaine, annonçant que la sûreté générale avait été avertie de la présence de M. le comte de Chambord dans le midi et notamment à Montpellier. Voilà donc les agents de la sûreté générale en campagne. Le gouvernement républicain avait un moyen bien simple d'être informé: il y a un consul français à Trieste qui peut apprendre à M. de Freycinet que le comte de Chambord n'a pas quitté Goritz et n'est pas retourné au château de Frohsdorf, comme des journaux l'ont dit par erreur.

L'attentat contre la reine d'Angleterre vient augmenter la série des crimes que la révolution sociale inspire à ses adeptes. Il est à remarquer que ces tentatives n'ont pas pour objectif unique, spécial, les monarchies. Elles visent tous ceux qui représentent au plus haut degré l'autorité, aux mains de qui sont confiés les pouvoirs de l'Etat, présidents, rois ou empereurs!

On a déchaîné les plus mauvaises passions, fait appel aux instincts les plus pervers au détriment des lois religieuses et morales; les conséquences de ces fautes se produisent tout naturellement.

Il est impossible de ne pas être frappé de l'insistance avec laquelle les journaux ministériels pressent la Chambre de ne pas perdre de temps. Il y a là dedans un « dessous de coulisse » assez curieux à étudier. La vérité est que M. Gambetta estime dangereux de demander directement la dissolution et cherche à créer une situation qui rende la dissolution en quelque sorte obligée. Pour cela, il voudrait que la Chambre parût manifestement impuissante. La politique des opportunistes consiste donc actuellement à empêcher la Chambre de travailler et c'est contre cette manœuvre que les journaux ministériels font campagne.

Le dépôt du budget nécessitera la nomination prochaine de la commission. Les opportunistes espèrent que le renouvellement des bureaux pourrait s'effectuer avant ce dépôt et qu'ainsi leur candidat — Gambetta ou Rouvier — aurait plus de chances pour conquérir la présidence de cette commission.

La coterie élyséenne va peut-être l'emporter une nouvelle fois.

suédois qui nous ont pillés, sacagés, maltraités, comme il n'est pas possible. Tout d'abord brisé les images qu'ils ont trouvées chez nous, jusqu'à notre chère sainte Vierge qui faisait le bonheur de notre maison. Ils nous ont dévoré toutes nos provisions, et nous ont laissé sans un morceau de pain, sans une goutte de vin. Et la vieille était là, riant, répondant à toutes les provocations par des bons mots, et buvant aussi sec que le premier d'entre eux.

— Elle m'a dit en effet avoir bu ici son dernier verre de vin.

— Que ne l'a-t-il étouffé dit le blessé en poussant un soupir. C'est été un grand débarras pour les honnêtes gens.

— Mais enfin est-elle protestante ou catholique? Je vous avoue que je n'ai pu distinguer bien clairement à quel culte elle appartient.

— Et qui le sait? Le sait-elle elle-même? Je n'en voudrais pas répondre. Avec les catholiques, elle récite son chapelet, dit des prières, s'agenouille devant les chapelles, se signe devant les croix, assiste même aux offices publics; avec les protestants, elle vit de leurs blasphèmes contre l'Eglise et les saints, répond à leurs plaisanteries, fait leurs commissions, boit, chante, profite de leurs dépouilles qu'ils enlèvent aux lieux saints, donne enfin tous les signes d'adhésion à leurs doctrines. Mais qu'y a-t-il au fond de tout cela? Dieu seul le sait. On la redoute et on s'en sert, on la fuit et on la ménage; dans les deux camps, on recourt à son ministère, les uns lui demandent des enchantements pour leurs douleurs, les autres des remèdes, quelques-uns des services, beaucoup lui confient leurs commis-

Dans les cercles parlementaires on est unanime à blâmer le favoritisme ministériel qui a fait octroyer à un fonctionnaire préfectoral, une recette générale. L'exrédacteur de la *République française*, Spuller aîné, ne compte en effet que cinq ans de services administratifs. Est-ce suffisant pour lui confier une sinécure qui rapporte un traitement ministériel, alors que tant de hauts fonctionnaires des finances, très capables, comptant de vingt à trente ans de services, sont frustrés de ces lucratives situations?

Chaque jour on découvre quelques traces anormales du passage aux affaires du « grand cabinet ». Hier, c'était l'affaire Proust, achat d'œuvres d'art, sans crédit accordé par le Parlement. Aujourd'hui, on raconte que l'ancien cabinet avait porté à cent employés le personnel du ministère de l'agriculture. Or, sur ces cent employés, il y a soixante directeurs, chefs de division, chefs ou sous-chefs de bureau.

En dépit de la résolution prise par l'Union républicaine du Sénat, on est convaincu, dans les cercles parlementaires, que la question de la révision ne peut revivre avant longtemps.

Le Parquet se montre satisfait de la prorogation des engagements sur les valeurs au 15 mars ou fin courant. On ajoute que l'argent s'est montré abondant et facile pour le bien modéré des reports.

Que doit-on en conclure? La place serait-elle suffisamment déblayée? Nous le désirons bien sincèrement sans avoir toutefois l'affirmer.

L'emprunt 5 0/0 reste à 116, 75. Cette reprise nous paraît par trop précipitée. Le calme n'est pas suffisamment revenu dans les esprits pour ne pas avoir à redouter un recul du chef d'importantes réalisations. A l'exemple de nos fonds d'Etat, grand nombre de valeurs sont en reprise sensible. Le Rio-Tinto est toujours une des valeurs les plus recherchées par l'épargne.

Rien n'est venu confirmer la nouvelle d'un nouvel abaissement de 1/2 0/0 du taux de l'escompte de la Banque de France. Nous ne trouvons pas la place suffisamment dégagée pour croire au classement des cours actuels, et nous n'hésitons nullement à nous déclarer partisans d'une extrême réserve.

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)
Rome, 3 mars.

On sait avec quelle paternelle générosité, Notre Très Saint-Père le Pape a voulu profiter du double anniversaire de son élection (20 février) et de son couronnement (3 mars) pour faire distribuer des secours aux pauvres de la ville de Rome.

Il y a un contraste significatif entre ces largesses pontificales et les mesures que prend l'administration de la liste civile du roi Humbert pour hâter la vente de plusieurs propriétés royales comme s'il s'agissait de créer un fonds de réserve en vue d'un avenir menaçant.

De même l'administration du ministère des cultes a reçu l'ordre d'achever au plus tôt la vente des biens ecclésiastiques qui n'ont pas encore été mis à l'encan; les plus grandes facilités sont accordées à cet effet

sions, des messages lointains, qu'elle remplit du reste avec exactitude et fidélité.

— Vous m'effrayez et vous me rassurez tout à la fois. Je suis fâché d'avoir eu recours à un instrument aussi indigne. Mais Dieu sait la pureté de mes vœux; il connaît la gravité du service que j'ai demandé à cette femme, l'extrême importance que j'attache et qu'il doit attacher lui-même à son succès, et j'ai confiance qu'il voudra bien tourner du bon côté ce génie malaisant. Vous dites qu'elle a facilement accès près des réformés?

— Elle entre dans leur camp et en sort à volonté. Du reste il en est de même dans le camp catholique. Ici et là on croit s'en servir, et je doute fort si elle ne trompe pas un peu tout le monde. Néanmoins il faut qu'elle soit bien adroite pour cacher son jeu; car ni d'un côté ni de l'autre on ne paraît se défier d'elle. Le profit est son seul but. Si elle peut espérer quelque chose de vous, elle ne vous trompera pas.

— Maintenant, dit Adélaïde au malade, donnez-moi, si vous plait, des nouvelles du combat. Vous y assistiez, puisque vous êtes blessé.

— Je suis blessé et n'ai point assisté à la bataille, répondit-il avec effort. Ma faiblesse ne me permet pas de parler. Femme, dis-lui tout.

— Ce matin, reprit celle-ci, une douzaine de Suédois sont entrés chez nous déjà à moitié ivres. Leur chef était un jeune homme de très bonne mine, un officier superbe, qui se nommait... Josephus, j'ai oublié son nom.

— Kleister, murmura le malade.
A ce mot, la chanoinesse tressaillit et eut peine à ne pas le laisser apercevoir. (A suivre.)

aux acheteurs. De son côté, le ministère des finances s'occupe avec une remarquable activité de pousser les opérations relatives à l'abolition du cours forcé. A vrai dire, personne ne croit que cette abolition soit désormais aussi prochaine qu'on le dit. Elle continue en attendant, à servir de prétexte pour accumuler une réserve en monnaie sonnante dont la destination pourrait bien être tout autre que pacifique. Pour aider au succès des opérations de ce genre sur le marché français, le *Popolo romano*, organe ministériel, n'hésite pas à fermer les yeux sur les affaires de la Tunisie et de l'Egypte et à témoigner, en paroles, envers la France, une sympathie de mauvais aloi cortrédite d'ailleurs par d'autres organes libéraux d'Italie.

La Chambre vient de reprendre ses travaux pour discuter d'abord les dépenses militaires d'après le projet présenté par le général Ferrero, ministre de la guerre. Il est certain désormais que les 200,000,000 demandés à cet effet seront accordés, sous le coup des préoccupations que le ministre des affaires étrangères, M. Mancini, a formulées sous le couvert du fameux dicton: *Si vis pacem, para bellum*.

La Chambre aura aussi à s'occuper de la réforme de la loi communale et provinciale. Ce sera le digne complément de la loi déjà votée sur l'extension du droit de suffrage. Relativement aux élections administratives, le ministère ne paraît pas éloigné de soutenir le projet d'après lequel les femmes elles-mêmes deviendraient électeurs. Les radicaux en sont dans la jubilation et ils expriment bien haut leurs projets et leurs espérances. La nouvelle loi sur les élections politiques a déjà quintuplé le nombre des électeurs, en le portant de 600,000 à plus de deux millions et demi; et, puisque l'augmentation porte surtout sur les classes le plus directement sujettes à l'action démocratique, il faut s'attendre au grand pas (*al gran passo*) prévu par le roi Humbert lui-même lorsqu'il s'est vu contraint à donner au ministère l'autorisation de présenter la nouvelle loi électorale. A propos de ces élections, la plupart des journaux soi-disant modérés s'alarment, mais trop tard, de la hardiesse des radicaux et de leur empressement à s'organiser en vue des futures élections.

La *Lega della Democrazia* publie un article intitulé *Tombolo e Capitombolo* dans lequel la feuille démocratique prend occasion de l'acquiescement du garde-chasse Tombolo pour prédire le *capitombolo* (la culbute) de la monarchie. On sait que le nommé Tombolo, garde-chasse d'une propriété royale, avait tué un pauvre homme qui était allé ramasser du bois dans cette propriété située près de Pise.

Pendant que la monarchie de Savoie est en proie aux plus vives appréhensions et que les partis anarchiques préparent une levée générale de boucliers, le Souverain Pontife ne se lasse pas de signaler le péril et d'indiquer en même temps le seul remède possible, ainsi qu'il l'a fait de nouveau dans le remarquable discours adressé hier au Sacré-Collège. Aujourd'hui, anniversaire de son couronnement comme Pontife et Roi, Notre Très Saint-Père le Pape a assisté dans la chapelle Sixtine à une messe solennelle d'action de grâces, célébrée par l'Éminentissime Alimonda, l'un des premiers cardinaux créés par Léon XIII. Tous les membres du Sacré-Collège, les prélats et les personnages de la cour, ainsi que le corps diplomatique assistaient à la cérémonie.

FRANCE

Le général Ducros vient d'être mis en non activité, ayant atteint la limite d'âge.

Le ministre de la guerre lui a écrit à cette occasion une lettre remplie de regrets, qu'il lui eût été facile de s'épargner, car sans soulever la question de savoir si le général, ayant eu, pendant quelques instants, le commandement en chef, n'avait pas le droit de rester en activité, il dépendait du bon vouloir de M. le général Billot de l'y laisser, qui serait sans doute arrivé si, au lieu de combattre les Prussiens, le général Ducros avait chassé quelques moines inoffensifs.

On annonce, en effet, que — singulière compensation — le gouvernement, hâté de la circulaire ultra républicaine du général Lecoq, qui, lui aussi, a soixante-cinq ans, et pour lui témoigner sa satisfaction, va prolonger son activité.

Le ministère Freycinet poursuit ainsi son œuvre réparatrice. Il frappe le général Ducros, il congédie le général de Miribel. En revanche, il garde M. Floquet comme préfet

de la Seine et incline à la nomination d'un maire de Paris.

Il faudrait être bien exigeant pour ne pas se montrer confiant et satisfait.

On lit dans le *Paris Journal* :
« On sait qu'étant ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Paul Bert avait prescrit aux établissements d'enseignement secondaire, collèges et lycées, de demander aux pères de famille s'ils voulaient qu'on donnât à leurs enfants l'instruction religieuse. »

Le prétexte, c'était de protéger la liberté de conscience; le but, c'était de former dans chaque lycée ou collège un petit groupe de parents et d'élèves athées.

Connait-on le résultat de cette mesure? L'Académie de Paris comprend neuf départements: C'est de toutes les académies de France celle dont la population est la plus nombreuse et l'esprit soi-disant le plus libre-penseur. Ses établissements d'enseignement secondaire comprennent environ la moitié des élèves de tout le pays.

Eh bien! combien pensez-vous qu'il y ait de pères de famille dans ce ressort académique qui aient demandé qu'on ne donnât pas à leurs enfants l'instruction religieuse?

Huit! Vous avez bien lu: Huit!
Y compris les bourgeois, les fonctionnaires, les députés, les sénateurs, les ministres.

Libre-penseur! on l'est certainement pour obtenir un mandat, une fonction, une décoration, une bourse; mais on ne l'est plus quand il s'agit de l'âme de son enfant, ou tout simplement de l'autorité paternelle et de la piété filiale qui ont leur source et leurs fins dans la religion et sans lesquelles il n'y a ni société ni famille.

Il faut avoir l'esprit pervers et borné de M. Paul Bert pour avoir provoqué un pareil plébiscite: car de tous les plébiscites qu'il n'a jamais eu lieu, nous ne croyons pas qu'il y en ait eu de plus unanime, de plus écrasant.

Et les autres académies? Pourquoi ne publie-t-on pas les statistiques?

La République a voulu faire un scrutin: nous demandons le dépouillement de ce scrutin.

ITALIE

Pendant que la France s'épuise dans les questions byzantines, l'Italie tend l'oreille aux rumeurs de guerre qui grondent à l'horizon politique.

On lit dans la *Voce della Verità* du 1^{er} mars:

« Les dépêches qui parviennent à la Consulta montrent la situation de l'Europe sous un aspect toujours grave. Tous les cabinets s'inquiètent et prennent leurs mesures. Nous croyons savoir que le gouvernement italien s'est mis à la disposition de l'Allemagne et se trouvera du côté de cette dernière en cas de conflit. »

ANGLETERRE

Comme nous l'avons dit, l'auteur de l'attentat contre la reine a été arrêté et désarmé avant d'avoir pu tirer un second coup de revolver.

La reine a montré, dit-on, beaucoup de sang-froid, mais la détonation du pistolet a fait si peu de bruit qu'il est possible qu'elle ne se soit pas doutée du péril qu'elle avait couru. Pour tous les Anglais, au premier moment, l'auteur de l'attentat était et ne pouvait être qu'un Irlandais, et chacun immédiatement de rattacher ce crime avorté aux questions agraires qui, en ce moment même, passionnent et divisent le Parlement britannique.

Macleon est né à Londres; c'est un commis sans emploi; il a prétendu avoir été poussé à commettre ce crime par la faim et la détresse; mais alors on ne s'explique pas comment il aurait pu se procurer un revolver.

On croit généralement qu'il est fou; cependant, bien qu'il ne soit pas Irlandais, plus d'un persiste à croire qu'il serait l'instrument de quelque complot, dont le fénianisme aurait la responsabilité.

Macleon a tiré sur la reine à une distance de trente mètres; la balle du pistolet a été trouvée ce matin, dans la cour extérieure de la gare de Windsor; elle est de forme conique et pèse un tiers d'once.

On a trouvé sur l'assassin plusieurs autres balles exactement semblables à celle-là. Macleon aurait loué depuis quelques jours un logement à Windsor.

La nouvelle de l'attentat est parvenue, par dépêche, au ministre de l'intérieur, sir William Harcourt, à la Chambre des Communes, pendant le discours de M. Sexton.

Un instant après, M. Gladstone a reçu copie du télégramme que la reine avait envoyé au prince de Galles et a pu rassurer tout le monde. Sir William Harcourt a donné publiquement, à la Chambre, connaissance de ce qui s'était passé, à la fin de la séance, après l'ajournement des débats sur la motion de censure, pour montrer que toute crainte avait disparu.

Le prince de Galles est allé, le soir, comme il l'avait annoncé, au *Court-Theater*, pour assister à la représentation d'une pièce intitulée *le Menager*, adaptation du *Mari de la déboulante*. L'acteur principal a lu un télégramme annonçant que la reine était saine et sauve. Le public s'est levé en masse et l'orchestre a joué le *God save the queen*.

Naturellement, tous les journaux de Londres expriment la plus grande indignation au sujet de l'attentat.

Dès hier, la reine a reçu les félicitations du président de la République française, de l'impératrice d'Autriche, des empereurs d'Allemagne et de Russie, et de Léon XIII.

Les ambassadeurs de la Russie, de l'Allemagne et des autres puissances ont envoyé par télégramme, leurs félicitations au général Ponsonby, secrétaire particulier de Sa Majesté.

C'est la sixième fois que la reine Victoria est l'objet d'un attentat de ce genre. En 1838, deux hommes avaient pénétré au palais de Buckingham et au château de Windsor, pour assassiner la reine; en 1840, deux coups de pistolet furent tirés sur elle, dans une promenade avec le prince Albert; quelques mois plus tard, on découvrait, caché sous un sofa de son cabinet de toilette, un jeune homme de 17 ans, venu avec des projets républicains; en 1850, pendant l'excursion qu'elle faisait avec trois de ses enfants, la reine fut frappée de coups de bâton à la tête; enfin, le 28 février 1872, un nommé O'Connor tira un coup de pistolet sur la reine Victoria sans l'atteindre.

Dans son premier interrogatoire, l'auteur de l'attentat contre la reine d'Angleterre a déclaré se nommer Roderick Maclean, être âgé de 27 ans et exercer la profession de commis épicer; il a prétendu qu'il n'avait pas visé la reine et voulait simplement attirer l'attention sur sa misère.

C'est un individu de taille moyenne; son langage et ses manières semblent prouver qu'il a reçu une bonne éducation, mais tout son extérieur indique qu'il est depuis longtemps dans la misère; il est sale et mal vêtu et a tout à fait l'air affamé. Il a mangé glougloument ce qu'on lui a servi pour son déjeuner.

Un médecin qui l'a examiné sommairement, a déclaré qu'il possédait toute sa raison.

L'arme dont il s'est servi est un revolver à six coups, de fabrication américaine, qui contenait encore deux cartouches. On a trouvé sur lui quatorze cartouches à balle.

BAVIÈRE

Devant la commission des finances, le ministre des cultes a dit que la déclaration du roi, datée de Tegernsee, ne pouvait servir de règle à aucun ministre bavarois dans les questions constitutionnelles. Il a reconnu cependant que cette déclaration devait être considérée comme l'expression des bonnes dispositions dont le roi est animé pour l'Eglise catholique.

Le ministre annonce comme nouvelles concessions la réouverture des chaires dans les facultés de théologie après entente avec les évêques; l'éloignement de la faculté de théologie de Munich du professeur vieux-catholique Friedrichs; enfin la révision de la loi sur les écoles mixtes de 1873.

M. Sickenberger a donné sa démission de la commission des finances parce que, à l'encontre des membres du parti patriote, il est satisfait des déclarations du ministre des cultes.

RUSSIE

Voici un symptôme du panslavisme tout aussi significatif que les discours récents de M. Irovo, consul général de Russie à Sofia, et du général Skobeleff, aide-de-camp du czar, à Paris. Il s'agit du congrès slave, qui s'est ouvert lundi dans la grande salle du « douma » de Saint-Petersbourg. La salle était comble.

Le président Bestouchef-Rioumine a constaté avec regret que le moral des Slaves n'est plus au niveau de leur moral d'il y a six ans. Pourtant la mission de la Russie reste toujours la même, c'est de sauver le monde civilisé. Un autre slavophile, Polivanoff, a donné lecture d'un poème, de sa composition, une vision: la flotte russe sub-

mergée dans le port de Sébastopol pour planter la croix sur la mosquée de Ste Sophie. Un renégat allemand, Oreste Miller, a lu des écrits posthumes du prince Vassiltchikoff et d'autres auteurs slaves. D'après ceux-ci, la question slave est plutôt sociale et agraire que politique. Les panslavistes ne veulent qu'une confédération de toutes les nationalités slaves, en leur laissant une indépendance absolue.

Précisément, voilà la fédération slave dont l'idée alarme l'Europe!

Le *Messenger* du gouvernement russe dément l'opinion exprimée par les journaux étrangers, d'après laquelle le *Novoie Vremia* (*Nouveau Temps*) serait un organe officieux du général Ignatieff, ministre de l'intérieur en Russie.

Ce démenti a été appelé par l'attitude belliqueuse prise par ce journal contre l'Autriche et l'Allemagne.

D'après le *Tagblatt* de Berlin, on assure dans les cercles gouvernementaux de Saint-Petersbourg que la Russie a l'intention de proposer au cabinet de Vienne une rectification de la frontière austro-russe, parce que les contreforts des monts Karpathes, qui sont parallèles à cette frontière, mettent la Russie dans l'impossibilité de la surveiller convenablement, à moins d'employer dans ce but des forces militaires considérables.

Nous donnons cette nouvelle sous bénéfice d'inventaire, des demandes de rectification de ce genre ne différant guère de la dénonciation d'un *casus belli*. Cela montrera du moins que la croyance à un apaisement complet n'est pas universelle à Berlin, malgré les lettres affectueuses que le czar a, dit-on, écrites à son oncle l'empereur Guillaume et à son bon cousin l'empereur d'Autriche.

TURQUIE

Le *Reichsanzeiger* publie l'allocution prononcée par le prince Radziwill, lorsqu'il présenta au sultan la décoration de l'Aigle-Noir de Prusse, ainsi que la réponse du sultan. Le prince Radziwill a dit, entre autres choses, qu'il était chargé d'exprimer à Sa Hautesse les sentiments d'amitié inaltérable de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne. Le sultan, de son côté, a manifesté le désir le plus vif et le plus sincère de maintenir et de consolider les relations amicales qui existent entre les deux empires et a affirmé qu'il ferait tous ses efforts pour atteindre ce but.

Le *Daily Telegraph* dit que le sultan a demandé aux ministres quels seraient les dépenses nécessaires à l'occupation militaire de l'Egypte. Il proposera aux puissances de se charger de cette occupation.

Les présages d'une guerre prochaine, s'ils sont moins nombreux et moins accrédités qu'il y a quelques jours, ne sont cependant pas entièrement disparus.

Des avis de Constantinople, datés du 28 février, confirment la nouvelle d'approvisionnements militaires que préparerait la Porte.

Elle commanderait notamment 50,000 fusils, augmenterait de 14 bataillons les garnisons de la Macédoine, qui comprennent actuellement 46 bataillons, et renforcerait de deux bataillons la garnison de Novi-Bazar. Suivant ces mêmes avis, le bruit court à Constantinople que le sultan aurait l'intention d'établir à Yildiz Kiosk une grande chancellerie, sur le modèle de la chancellerie allemande.

CANTON DE FRIBOURG

La victoire du CONFÉDÉRÉ

Le *Confédéré* a obtenu dans la Gruyère la victoire qu'il s'était promise, et que, dans une proclamation largement distribuée, il avait réclamée tout entière pour lui.

Voici le résultat de la votation du 5 mars dans le district de la Gruyère.

M. Auguste Remy est élu député par 2,433 voix. — M. Morard, président, en a obtenu 1,909.

Au scrutin du 4 décembre la liste bienpublicarde-radical avait fait 2,406 voix, et la liste conservatrice catholique, 2,227.

La comparaison de ces chiffres démontre que les radicaux-bienpublicards ont conservé la position conquise aux élections générales, et que le parti conservateur catholique a eu une moindre fréquentation du scrutin, environ 300 électeurs de moins.

Il n'entre pas dans notre intention de

diminuer l'importance de la victoire du *Confédéré*. L'autruche ne se sauve pas en cachant sa tête sous son aile. Le fait seul que la situation se retrouve identique après trois mois et toutes les leçons de ces trois mois, ne peut manquer d'inspirer de sérieuses et pénibles réflexions, réflexions qui doivent à leur tour se traduire par d'énergiques résolutions et par des actes de vigueur. Un parti et un gouvernement ne doivent pas s'attarder à Capoue. Craignons qu'on ne puisse nous dire: *Vincere scis, victoria uti nescis*.

Donc, que des résolutions viriles soient la conséquence de la sévère leçon du 5 mars.

Le *Bien public* ne veut pas comprendre que si un directeur de police a le droit et même le devoir, en telles circonstances données, de prendre des renseignements sur les antécédents de telle ou telle personne, il ne lui est pas permis d'user de ce moyen d'informations pour servir des haines ou des vengeances privées, par exemple le *Journal de Fribourg* dans le procès que lui intente M. le coadjuteur Wittmann.

Nous regrettons d'avoir à rappeler aux grands savants de la feuille modérée qu'il y a une différence entre l'usage et l'abus des fonctions officielles.

Le *Bien public* et le *Confédéré* gardent le silence le plus complet au sujet de l'entente intervenue entre le parti « conservateur modéré » et le parti radical immodéré pour les élections communales de Fribourg.

Le *Bund* a-t-il dit la vérité en annonçant cette entente, ou a-t-il été induit en erreur par son correspondant?

Y aura-t-il, comme l'annonce le *Bund*, une liste commune, avec quatre noms bienpublicards et quatre noms radicaux?

Voilà ce que les électeurs aimeraient savoir.

C'est parce que cette curiosité est gênante et indiscret que le *Confédéré* et le *Bien public* font silence. O journaux de lumières!

Le *Confédéré* nous prévient qu'il se propose d'exploiter la question du legs Frossard dans la campagne électorale pour le renouvellement du conseil communal.

Comme si cette intention pouvait être douteuse, et comme si elle ne ressortait pas assez de la manière dont la feuille radicale a posé cette question!

DERNIERES NOUVELLES

On tire en ce moment les mortiers à Fribourg pour fêter le triomphe des radicaux bienpublicards dans la Gruyère, ou des radicaux ruchonellistes dans le canton de Vaud.

BIBLIOGRAPHIE

Le N° 267 de la Revue géographique *l'Exploration*, qui vient de paraître, contient un article savamment étudié de M. R. Cortambert, sur les célèbres navigateurs Jean et Sébastien Cabot; — le commencement d'une série d'articles de M. Denis de Rivoyre sur son récent voyage en Abyssinie; — des détails sur la construction d'un port à Baenos Ayres; — la suite (4^e article) du journal de voyage de la mission Gallieni dans les régions du Haut Niger. — Sous la rubrique *Sociétés savantes* on lira avec intérêt dans le compte-rendu de la Société de Géographie commerciale de Paris le projet du percement de l'isthme de Malacca; dans celui de l'Académie des sciences les idées de M. Blanchard et Milae-Edwards sur l'ancien continent Océanien; dans celui de la Société de Géographie royale de Londres le résumé d'une conférence de sir R. Temple sur le berceau de la race indoue des Maharrates, et enfin dans celui de la Société géographique de Halle, entre autres communications intéressantes, celle de M. Schwalbe sur son récent voyage dans l'Amérique Centrale. — Comme toujours, les nouvelles de tous les points du globe sont aussi nombreuses que variées.

Ce numéro contient, outre un supplément de huit pages, deux gravures qui illustrent l'article relatif à la mission Gallieni.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

EXPLOSION DE MINE EN STYRIE. — 150 victimes. — Une terrible explosion, dit une dépêche de Vienne, s'est produite dans l'après-midi de dimanche, dans les mines

de houille de Leoben (Styrie), qui avaient été achetées récemment par M. Bontoux à l'Alpine Berg Gesellschaft. Au moment de la catastrophe, une équipe complète de houilleurs travaillait dans les fosses. On ne sait pas encore au juste le chiffre des victimes, mais on ne l'évalue pas à moins de 150. Deux surveillants seraient au nombre des morts.

Etat civil de la ville de Fribourg

NAISSANCES DU 16 au 28 FÉVRIER 1882.

Birbaum, Nicolas, fils de Jean-André, de Guin. — Zaugg, Alfred et Albert, jumeaux, fils de Gottfried, de Wissachengraben (Berne). — Wohlhauser, Louis-Ferdinand, fils de Ours-Martin, de Heitenried et Tavel. — Rey, Jacques-Jules, fils de François-Théophile-Xavier-Jean, de Romont. — Wicht, Nicolas-Alfred, fils de Jean-Clément, de Senèdes. — Gumy, Jean-Emile, fils

de Jean-Joseph, d'Avry-sur-Matran. — Blaser, David-Albert, fils de David, de Langnau (Berne). — Cornaz, Helvétia-Marguerite-Éléonore-Augusta, fille de Charles-Auguste-Samuel, de Moudon (Vaud). — Boéchat, Marie-Lucie, fille de Pierre-Auguste, de Miécourt (Berne). — Brunschwig, René, fils de Léon-Lehmann, de Chevroux (Vaud). — Dafflon, Henri-Joseph, fils de Jules-Etienne, de Neyruz. — Rohrbasser, Anne-Aloysia, fille de Jean-Conrad, de Fribourg.

MARIAGES

Brayoud, Joseph-Lucien, scieur, de Massonnens, et Schorro née Chofflon, Marie-Sophie-Philomène, débitante de café, de Tinterin. — Buntschu, Jean-Joseph, ouvrier, de Planfayon, et Brühlhart, Marie-Thérèse, sommelière, d'Ueberstorf. — Rebholz, Jean-Pierre, relieur, de Villarsel-sur-Marly, et Wassmer Marie-Philomène, lingère, de Grange-Paccot. — Rebholz, Maximilien, tisserand, de Villarsel-sur-Marly, et Burgdorfer, Rosina, tisserande, d'Eggwiyl (Berne).

DÉCÈS

Grandjean, Catherine, marchande, de Morlon,

80 ans. — Gurtner, Marie-Elisabeth, domestique, de Gerzensee (Berne), 23 ans. — Equey, Marie-Julienne, de Villariatz, 39 ans. — Gavillet, Julien, agriculteur, de Catterwyl, 35 ans. — Hott, Marie-Elisabeth, de Tavel, 11 mois. — Bertschi, Julie, ménagère, de Guin et Tavel, 58 ans. — Maboux, Anne-Marie, ancienne pinière, de Vaulruz, 75 ans. — Fragnière, Marie-Marguerite, cuisinière, de Fribourg, 77 ans. — Purro, Nicolas, journalier, de Planfayon, 48 ans. — Gendre, François, domestique, de Fribourg, Belfaux et Lossy, 76 ans. — Mauron, Léon-Félix, de Sales (Sarine), 45 ans. — Lüniger, Anna, de Wohlen (Berne), 9 mois. — Frölicher, Étienne-Henri, tailleur de pierre, de Fribourg, 62 ans. — Bettschen, Emile, de Richenbach (Berne), 2 1/2 ans. — Blaser, David, agriculteur, de Langnau (Berne), 58 ans. — Kessler, François-Nicolas, sculpteur, de Tavel, 89 ans. — Lipp, Henri-Charles, de Cormagenz, 5 ans. — Progin, Madeleine, domestique, de Misery, 63 ans. — Zumwald, Marguerite, blanchisseuse, de Guin et Tavel, 68 ans. — Jungo, Louis-Maurice, charcutier, de Fribourg, 28 1/2 ans. — Kilcher, Antoine, chanoine-doyen, de Fribourg, 82 ans. — Grivet, Elise, lingère, de Fribourg, Guin, Vuippens et Semsales, 75 ans.

Marché de Fribourg
DU 4 MARS 1882.

Seigle, le décalitre de fr.	1 35 à fr. 1 40
Froment,	» 2 35 à » 2 55
Messel,	» 1 75 à » 1 95
Epeautre	» 1 20 à » 1 50
Orge,	» 15 1 à » 1 35
Avoine,	» 1 05 à » 1 20
Gru, le kilog.	» 0 00 à » 0 00
Poissettenoire	» 1 60 à » 1 80
» blanche	» 0 00 à » 0 00
Esparcette	» 1 60 à » 1 80
Pommes de terre,	» 0 65 à » 0 80
Beurre,	» 1 20 à » 1 30

Petite poste

M. R. inst. à L.-T. — Recevez directement de Zurich cahiers demandés.

M. SOUSSER S. Rédacteur.

FRIBOURG, LA SUISSE

ET

LE SONDERBUND

1846-1861

PAR

Pierre ESSEIVA

Un beau volume in-8°, de 520 pages.

Cet ouvrage depuis longtemps désiré et attendu est dès aujourd'hui en vente à l'Imprimerie catholique suisse. C'est la seule histoire complète qui ait paru jusqu'à ce jour sur l'époque du Sonderbund. L'auteur, témoin lui-même et contemporain des événements dont il se fait l'historien fidèle, s'est appliqué surtout à rapporter les faits et toujours les faits. Il est sobre de réflexions, les œuvres du radicalisme parlent par elles-mêmes. C'est ce qui donne à ce travail un intérêt saisissant. Nous y retrouvons tous les actes du régime radical fribourgeois, en même temps que les événements saillants de la guerre du Sonderbund et les exploits du radicalisme, dans les divers cantons suisses.

L'histoire du Sonderbund paraît à l'heure opportune. C'est le moment de rappeler ce que le peuple fribourgeois a souffert sous le régime de progrès et de liberté qu'on lui avait pompeusement annoncé. Si, cédant à une pression amicale, dit l'auteur, nous nous sommes décidé à publier ce travail historique, c'est dans l'espoir qu'à la veille de renouveler son autorité législative le peuple fribourgeois y puisera d'utiles enseignements.

Le prix du volume est de CINQ FRANCS.

Par faveur spéciale, les personnes qui s'abonneront à la Liberté ou à l'Ami du Peuple pour 1882, et les abonnés actuels qui renouvelleront leur abonnement pour l'anne prochaine pourront obtenir l'histoire du Sonderbund pour le prix exceptionnel de TROIS FRANCS.

Mais cette faveur ne sera accordée qu'une fois à chaque abonné. Ceux qui voudront se procurer plusieurs exemplaires payeront les exemplaires en sus du premier cinq francs, comme les acheteurs ordinaires.

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE, Fribourg.

LES CONCILES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS

Par Mgr Paul GUÉRIN

3 vol. in-8° raisin, contenant environ six millions de lettres, c'est-à-dire la matière de six volumes. — Prix 15 fr.

Cette publication a été louée sans restriction et vivement recommandée par la Correspondance de Rome, l'Univers, le Monde, l'Union, le Correspondant, la Revue du Monde catholique, et par d'autres journaux catholiques, principalement pour les études des grands séminaires et pour les conférences ecclésiastiques. — On y trouve pour tous les Conciles, depuis celui de Jérusalem, en l'an 50, jusqu'à celui de Poitiers, en 1868, l'histoire, les décrets et les canons, traduits en français, avec le texte latin des Conciles œcuméniques, un commentaire. — Une table alphabétique des matières permet au lecteur de réunir sur tel point de dogme, de morale, de discipline, toutes les décisions de l'Eglise.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse à Fribourg

En vente à l'Imprimerie catholique :

INDULGENCES

que l'on peut gagner chez soi tous les jours

RECUEIL APPROUVÉ

SEPTIÈME ÉDITION

Prix net 5 cent.; le cent 4 fr.

LES PLUS FACILES INDULGENCES

Opuscule approuvé par la Sacrée-Congrégation des Indulgences et par

Mgr l'archevêque de Bourges

Par

l'abbé Bloquet, missionnaire apostolique.

BOURSE DE GENEVE DU 4 MARS

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
8 0/0 Genevois	83 3/4	—	83 1/2	84	Suisse-Occidentale	155	—	156	157
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	priviligiées	523	—	523	525
4 0/0 1880	—	—	—	100 1/2	Central-Suisse	523	—	523	525
5 0/0 Italien	86 1/2	—	86	—	Nord-Est Suisse	292	—	296	298
5 0/0 Valais	—	—	—	—	priviligiées	525	—	527	530
					Union Suisse	215	—	217	218
					Saint-Gothard	—	—	435	442
					Union priviligiées	410	—	407	410
					Comptoir d'escompte	498	—	497	500
					Banque du commerce	—	—	—	1300
					de Genève	570	—	—	—
					Fédérale	690	—	420	430
					Société suisse des chemins de fer	6795	—	6775	6795
					Banque des chemins de fer	1075	—	1070	1075
					de Paris et Pays-Bas	750	—	750	755
					Crédit Lyonnais	900	—	890	900
					Association financière genevoise	—	—	—	—
					Omnium genevois	—	—	830	875
					Banque de commerce	—	—	—	—
					Basler Bankverein	—	—	—	—
					Industrie genevoise du gaz	—	—	—	—
					belge du gaz	—	—	560	590
					Gaz de Genève	—	—	600	—
					Marseille	—	—	702	705
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

3 Mars	AU COMPTANT	4 Mars
100 56	Consolidés	100 56
83 62	8 0/0 Français	84
116 42	5 0/0 id.	116 75
—	Or, à New-York	—
129	Argent à Londres	129
	A TERME	
83 62	8 0/0 Français	84
116 42	5 0/0 id.	116 75
87 15	5 0/0 Italien	87 50
100 56	8 0/0 Anglais	100 50
11 45	5 0/0 Turc	11 45
—	5 0/0 Russe 1877	—
1140	4 0/0 Autrichien	—
780	Banque de Paris	1145
590	Crédit Lyonnais	795
1575	Mobilier français	600
600	Crédit foncier	1575
795	Mobilier espagnol	600
1675	Autrichien	890
2400	Gaz Parisien	1655
	Suez	2445